



Documents juridiques requis pour signer des conventions de collaboration académique avec l'Universidad Veracruzana, au Mexique

Cher / chère collègue,

Le processus de validation des conventions de collaboration académique à l'Universidad Veracruzana exige l'envoi d'une copie scannée des documents suivants :

1. Document de désignation ou nomination du représentant légal de votre institution,
2. Document légal de la création de votre institution: lettres patentes,
3. Carte d'identité du représentant légal de votre institution,
4. Justificatif de domicile de votre institution (facture).
5. Identification fiscale de votre institution (NIF) ou son équivalent dans votre pays.

Nous vous prions d'envoyer tous les documents par courrier électronique à M. Ángel Fernández: anfernandez@uv.mx

Cordialement,

M. Ángel Antonio Fernández Montiel
Coordinateur de coopération académique
Universidad Veracruzana